

**Déclaration faite en CDRS (Comité de dialogue sur la Responsabilité Sociale) du groupe EDF à l'attention du Président GADONNEIX
le 13 mai 2009**

L'ensemble des représentants des salariés réunis en CDRS le 13 mai 2009, affirment leur solidarité vis à vis des salariés qui sont actuellement en lutte dans toutes les entités du groupe à l'étranger, comme en Pologne contre le projet TREFLE et ses conséquences sociales désastreuses, ou actuellement en France depuis plusieurs semaines pour le maintien de l'emploi ou pour des revendications salariales.

Dans un contexte très particulier de crise économique où le groupe EDF multiplie les opérations de restructuration et les opérations financières que l'on pourrait qualifier de coûteuses, les représentants des salariés du CDRS constatent une véritable dégradation générale des conditions sociales dans l'ensemble des filiales du groupe : dégradation en matière d'emploi avec le développement de projets d'externalisation, dégradation des conditions de vie et de travail des salariés, dégradation du dialogue social notamment en matière de négociations salariales et d'accompagnement des restructurations. Le CDRS ne peut accepter que les salariés paient injustement le prix des choix d'investissements stratégiques du groupe en voyant l'ensemble de leurs conditions sociales remises en cause.

Si l'ensemble des membres du CDRS s'accorde pour reconnaître que le nouvel accord RSE (Responsabilité Sociale du groupe EDF) reste un très bon accord, en revanche tous pensent que son application au quotidien sur le terrain ne reflète pas toujours l'esprit dans lequel il a été signé.

Le CDRS dénonce, entre autres, l'attitude répressive et contraire au dialogue social que la direction adopte face aux nombreux conflits sociaux qui sont actuellement en cours au sein du groupe, notamment en Pologne et en France. Le CDRS constate également qu'au sein de nombreuses sociétés du groupe le dialogue social devient de plus en plus difficile, en particulier sur les négociations salariales. La crise économique internationale, c'est indéniable, touche l'ensemble des salariés du groupe, malheureusement le CDRS ne peut que dénoncer l'attitude négative de la direction qui ne semble pas vouloir tenir compte des souffrances des travailleurs qui attendent des gestes concrets en faveur de leur pouvoir d'achat et de la sauvegarde de leurs emplois. Le CDRS considère que ce comportement managérial est une provocation qui n'est pas conforme à l'article 20 de l'accord RSE sur le dialogue social au sein du groupe.

Le CDRS dénonce aussi le manque de transparence des directions dans la diffusion des informations concernant la vie des sociétés du groupe, ce

manquement grave est en totale opposition avec l'article 18 de l'accord RSE sur le partage des informations. En effet le CDRS n'est informé de la prise de décisions stratégiques qui ont des conséquences sur la vie du groupe et de ses salariés qu'après la presse. Le CDRS déplore cette situation et exige qu'à l'avenir le Groupe EDF s'engage à lui fournir en temps utile des informations fiables, de qualité, et actualisées.

Le CDRS constate que les profits ainsi que la rentabilité du groupe se font au détriment des salariés, cela se traduit par des programmes d'optimisation et de restructuration de plus en plus importants conduisant à des destructions massives d'emplois, d'externalisations d'activités, et de restrictions salariales. La réduction de la dette financière du groupe ne doit pas être payée et remboursée par les seuls efforts demandés aux salariés qui le plus souvent conduisent à des situations préjudiciables sur leur vie quotidienne et sur leur santé.

Le CDRS demande donc l'application totale et sans restriction de l'article 6 traitant de l'accompagnement social des restructurations industrielles pour les réorganisations en cours ou à venir.

L'ensemble des membres du CDRS souhaite que le dialogue social soit loyal et sincère, c'est la raison d'être de la légitimité d'une instance telle que le CDRS. Le bilan de la mise en œuvre de l'accord RSE sur l'année 2008 n'a pas été partagé entre direction et représentants des salariés comme il aurait dû l'être dans toutes les sociétés du groupe, conformément à l'article 22 de l'accord.

Le CDRS ne doit pas être et ne sera pas une vitrine sociale pour EDF car tous ses membres refusent que cette instance serve de faire-valoir à la direction du groupe dans sa communication en direction des médias.

Le CDRS exige que l'ensemble des directions du groupe applique et respecte les engagements contenus dans le nouvel accord RSE signé le 13 mai 2009, sinon les représentants des salariés devront en conséquence communiquer sous quelque forme que ce soit et alerteront l'ensemble des salariés par les canaux d'informations qu'ils jugeront utiles de mettre en place et d'utiliser à cette occasion.

Pour l'ensemble des membres du CDRS du groupe EDF,

Marc FERRON.